

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
L'ENTRETIEN ET LA GESTION
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE**

S.M.A.P.E.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SMAPE
SEANCE DU 05 JUIN 2023**

Délibération n°2023.06.07
Compte de gestion 2022

LE CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à 09 h 15, les membres du COMITÉ SYNDICAL se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 mai 2023

Secrétaire de Séance: Valérie DUBOIS

Membres en exercice: **12**

Nombre de présents: **10**

Nombre de pouvoirs: **1**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Valérie DUBOIS, Jean-Jacques FOURNIE, Célia HELION, Mathieu LABROUSSE, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Martine RIGONDEAUD, Thibaut SIMONIN, Fatna ZIAD, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Yannick PERONNET,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Stéphanie GARCIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20230605-2023_06_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

Affichage : 14/06/2023

COMITÉ SYNDICAL DU SMAPE DU 5 JUIN 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.06.07**

Rapporteur : Monsieur FOURNIE

COMPTE DE GESTION 2022

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2022 du comptable public du Service de gestion comptable (SGC) d'Angoulême pour le Syndicat mixte pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du plan d'eau de la Grande Prairie (SMAPE), qui est en concordance avec le compte administratif 2022 du SMAPE.

Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-joint.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Je vous propose :

D'APPROUVER le compte de gestion 2022 du Comptable public pour le Syndicat Mixte pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du plan d'eau de la Grande Prairie (SMAPE), qui est en concordance avec le compte administratif du SMAPE.

DE DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE COMITE SYNDICAL DU SMAPE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20230605-2023_06_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023
Affichage : 14/06/2023